

Depuis le début des années 2000, l'Union européenne s'est engagée dans une coopération renforcée entre États membres, dite « méthode ouverte de coordination » (MOC), dans les domaines de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé, qui relèvent des compétences nationales. Par ailleurs, la stratégie Europe 2020 et les lignes directrices pour l'emploi de 2010 font de la lutte contre la pauvreté une des priorités stratégiques de l'Union, et donnent également lieu à un suivi renforcé dans le domaine de l'inclusion sociale (fiche 21). Ces deux cadres de coopération des domaines économique et social se complètent mais partagent des outils de suivi. S'y ajoute une sélection d'indicateurs permettant de mesurer les déséquilibres macroéconomiques : ce mécanisme de surveillance a été instauré pour renforcer la coordination économique dans la zone euro. Le débat en cours au sein des institutions au sujet de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire se traduit par une évolution progressive de ces outils de suivi.

### Quels indicateurs de suivi de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé dans la MOC ?

La **méthode ouverte de coordination (MOC)** « sociale » repose sur la définition d'objectifs partagés et d'instruments de mesure communs dans les domaines de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé, sur la comparaison entre pairs et l'échange de bonnes pratiques.

La MOC a permis aux États membres et à la Commission d'élaborer de manière concertée<sup>1</sup> un ensemble d'indicateurs comparables entre pays, réunis dans un « **portefeuille d'indicateurs sociaux** » (schéma 1). Le portefeuille est divisé en un ensemble d'indicateurs transversaux et trois ensembles d'indicateurs thématiques concernant l'inclusion sociale, les pensions et les soins de santé (schéma 2). Ces indicateurs sont, pour la plupart, calculés sur la base d'enquêtes auprès de la population harmonisées au niveau européen, notamment l'enquête européenne statistique sur les ressources et les conditions de vie. Ils se répartissent en trois niveaux : des indicateurs primaires, permettant de suivre la mise en œuvre des

politiques ; des indicateurs secondaires, visant à affiner le diagnostic établi sur la base des indicateurs primaires ; des indicateurs de contexte, qui contribuent à l'interprétation des deux premiers niveaux d'indicateurs. Les indicateurs sont également classés en deux catégories selon leur degré de comparabilité entre pays.

### Un cadre commun d'évaluation de la stratégie Europe 2020

En 2010, la **stratégie Europe 2020** prend la suite de la stratégie de Lisbonne. La promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté font partie des priorités stratégiques définies dans les lignes directrices pour l'emploi de 2010. La stratégie Europe 2020 traduit cette priorité en un **objectif** de réduction du nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions à l'échelle de l'UE 27 (fiche 21).

Le suivi des mesures nationales pour la mise en œuvre d'Europe 2020 est institutionnalisé au sein d'un cycle annuel d'évaluation des réformes<sup>2</sup>, dit « Semestre européen ». Cette procédure ouvre la possibilité pour la Commission de proposer des recommandations aux pays, qui sont ensuite formellement adoptées par le Conseil européen<sup>3</sup>.

Un **cadre commun d'évaluation** des progrès au regard des lignes directrices pour l'emploi est développé depuis 2010. Le premier pilier du cadre commun est le suivi des évolutions vers les cibles européennes et nationales fixées dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le second pilier est une identification des défis nationaux sur la base d'une comparaison des performances entre pays. Des indicateurs de suivi sont choisis en fonction des objectifs dérivés des lignes directrices. La comparaison des performances tient compte du niveau atteint et des évolutions constatées, au regard d'une situation de référence qui peut être la moyenne européenne, la moyenne de la zone euro, ou une moyenne des meilleures performances nationales.

Le cadre commun d'évaluation aboutit à la publication annuelle, par le Comité de l'Emploi<sup>4</sup>, du tableau de bord des performances en emploi. Ces travaux nourrissent les réflexions et les analyses du Semestre européen.

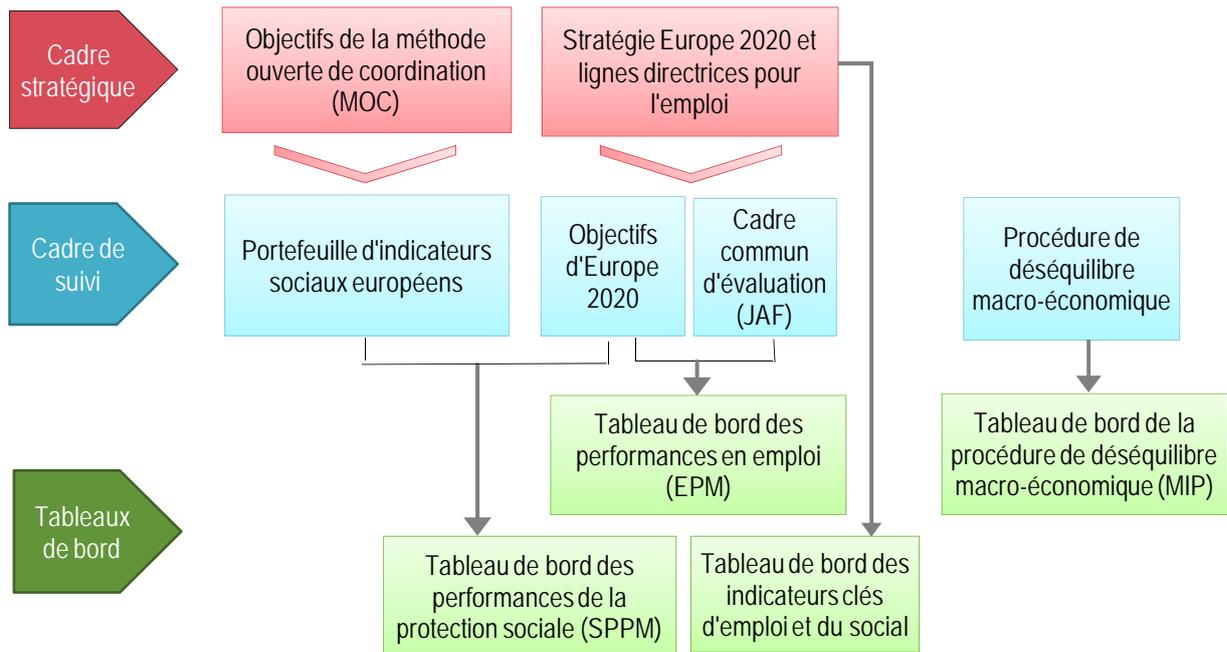
1 Les travaux ont été réalisés par le Comité de la protection sociale (CPS) et son sous-groupe technique « indicateurs » (SGI) depuis février 2001. Le CPS est une instance consultative du Conseil des ministres de la sphère Emploi, Protection Sociale, Santé et Consommateurs (EPSSCO), institué par l'article 160 TFUE. Il favorise la coopération entre les États membres et assure un suivi de la situation sociale au sein de l'Union européenne.

2 Chaque pays présente ses réformes structurelles dans un programme national de réforme (PNR) tandis que la Commission publie des « rapports pays » où sont analysés la situation économique, les défis et la mise en œuvre des politiques clés de chaque État membre. Ces documents sont discutés avant l'adoption des PNR définitifs et des recommandations spécifiques par pays.

3 Le Conseil européen, constitué des chefs d'États, représente les intérêts des États membres.

4 Le Comité de l'emploi est une instance consultative du Conseil des ministres de la sphère Emploi, Protection Sociale, Santé et Consommateurs (EPSSCO). Il contribue aux développements de la stratégie européenne pour l'emploi.

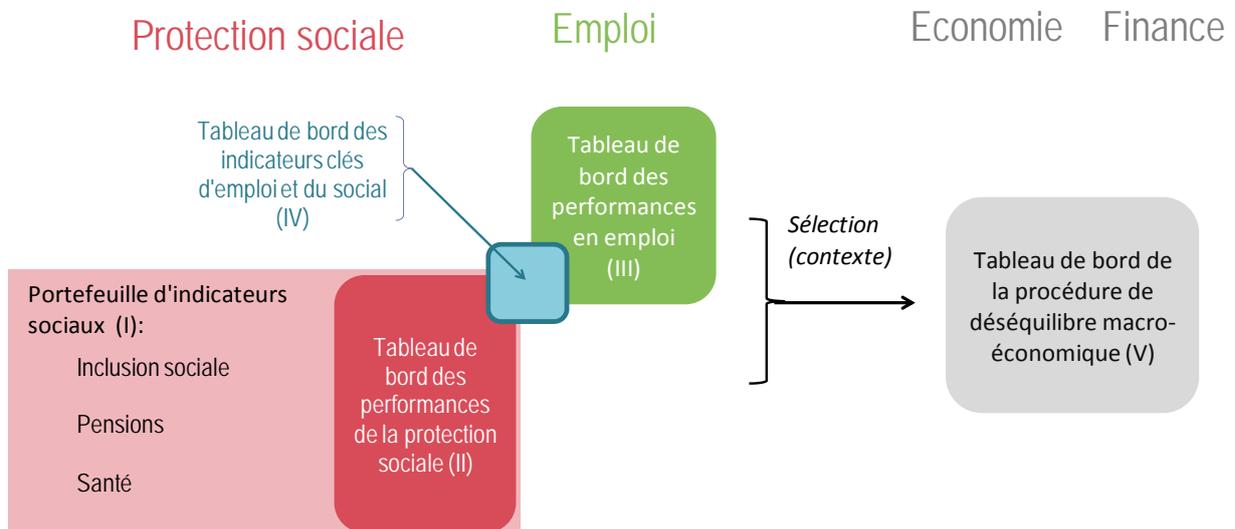
**Schéma 1** Cadre stratégique et tableaux de bord de suivi des indicateurs sociaux et d'emploi



JAF : Joint Assessment Framework ; EPM : Employment Performance Monitor ; SPPM : Social Protection Performance Monitor ; MIP : Macroeconomic Imbalance Procedure.

**Notes** > Plusieurs procédures de coopération européennes coexistent dans le domaine social et de l'emploi. Pour chaque cadre stratégique sont définis des outils et procédures d'évaluation, ou « cadres de suivi », qui peuvent s'appuyer sur des tableaux de bord, parfois communs. La procédure de déséquilibre macroéconomique vise à prévenir les déséquilibres (bulles immobilières, augmentation des déficits ou des excédents de balance courante, perte de compétitivité, etc.). Elle comporte un volet préventif (détection des déséquilibres à l'aide d'un tableau de bord et d'examen approfondis des pays) et un volet correctif (adoption d'un plan d'action correctif assorti d'un calendrier et d'échéances précises).

**Schéma 2** Domaines couverts par les tableaux de bords d'indicateurs sociaux et d'emploi



**Notes** > (I) Le **portefeuille d'indicateurs sociaux** comprend une soixantaine d'indicateurs primaires (permettant de suivre la mise en œuvre des politiques), une trentaine d'indicateurs secondaires (pour affiner le diagnostic) et une cinquantaine d'indicateurs de contexte. Par exemple, le taux de pauvreté est un indicateur primaire ; les taux de pauvreté selon le sexe, l'âge ou la composition du ménage sont des indicateurs secondaires ; le niveau de formation de la population est un indicateur de contexte. (II) Les 24 indicateurs du **tableau de bord des performances de la protection sociale** sont sélectionnés au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux. (III) Le **tableau de bord des performances en emploi** identifie les défis nationaux dans 10 domaines à l'aide d'une quinzaine d'indicateurs principaux dans le domaine de l'emploi, appuyés par des indicateurs secondaires. (IV) Le **tableau de bord des indicateurs clés** comprend 6 indicateurs, 3 issus du tableau de bord emploi (taux de chômage, taux de chômage des jeunes, part des jeunes ni en emploi ni en formation) et 3 du tableau de bord social (croissance réelle du revenu disponible brut des ménages, taux de pauvreté des personnes d'âge actif [18-64 ans] et un indicateur d'inégalités : rapport inter-quintile des niveaux de vie). (V) Le **tableau de bord de la procédure de déséquilibre macroéconomique** comprend 14 indicateurs principaux et 28 indicateurs auxiliaires qui décrivent principalement la situation financière et économique. Toutefois, les indicateurs principaux comprennent également des indicateurs issus des tableaux de bord sociaux et d'emploi : le taux d'emploi et, depuis 2016, le taux d'activité, le taux de chômage de longue durée et le taux de chômage des jeunes. De même, les indicateurs auxiliaires comprennent la part des jeunes ni en emploi ni en formation, le taux de pauvreté et d'exclusion sociale et ses trois composantes (fiche 21).

### Un tableau de bord pour suivre la situation sociale

Le **tableau de bord des performances de la protection sociale** (graphique 1) permet à la fois d'évaluer le cheminement vers la cible de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'Europe 2020 (fiche 21) et de suivre les progrès dans les trois domaines de la MOC sociale. Il constitue un outil synthétique utilisé par le Comité de la protection sociale<sup>5</sup> afin d'informer le Conseil des ministres européen.

Les vingt-quatre indicateurs du tableau de bord sont sélectionnés au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux européens, principalement parmi les indicateurs transversaux. Ils décrivent les évolutions de la situation sociale des pays en ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités, le niveau des pensions, la santé, le logement, et considèrent en particulier la situation de populations plus fragiles (jeunes, seniors...).

Les points de surveillance et les améliorations sont mis en avant lorsqu'ils sont partagés par plusieurs États membres, généralement au moins un tiers (graphique 1). De 2013 à 2014, les points de surveillance concernent la dégradation du taux de pauvreté (11 États), en particulier parmi les ménages travaillant peu ou pas (12 États), ainsi que la part croissante de la population vivant dans ces ménages à faible intensité de travail (9 États). Au contraire, en France, le taux de pauvreté des ménages à faible intensité de travail recule. Par ailleurs, des évolutions positives de la situation des jeunes et des seniors sur le marché du travail sont constatées dans plusieurs États membres, ainsi qu'une amélioration du revenu des ménages.

L'identification de points de surveillance déclenche un examen par les pairs des politiques nationales dans ce domaine au sein du Comité de la protection sociale, au cours duquel les États membres échangent sur la base de leurs expériences nationales. Les bonnes pratiques qui sont mises en évidence, ainsi que le tableau de bord, alimentent le Semestre européen et les rapports du Comité.

### Un outil de comparaison des performances sociales et d'emploi

La Commission européenne évalue annuellement la situation sociale au regard des lignes directrices pour l'emploi, en s'appuyant sur les différents outils existants (cadre commun d'évaluation, tableau de bord des performances en emploi, tableau de bord des performances de la protection sociale). Depuis 2014, ces outils sont complétés par un **tableau de bord synthétique des indicateurs clés d'emploi et du social**.

Ce tableau de bord comprend six indicateurs dans le domaine de l'emploi et du social (schéma 2). Pour chacun

d'entre eux, les résultats des pays sont comparés à la moyenne européenne et à leur niveau de l'année précédente, afin d'identifier les bonnes performances et les difficultés de chaque pays. Selon ces 6 indicateurs, en 2014, la France obtient des résultats dans le domaine de l'emploi en deçà de la moyenne européenne, mais conserve toutefois une situation sociale relativement favorable.

### La situation sociale et l'emploi dans la surveillance des déséquilibres macroéconomiques

La **procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques**, mise en place en 2012 à la suite de la crise des déficits publics, vise à détecter de manière précoce les évolutions économiques susceptibles de favoriser la propagation des chocs au sein de l'Union monétaire (bulles immobilières, augmentation des déficits ou des excédents de balance courante, perte de compétitivité, etc.). Dans une première phase (mécanisme d'alerte), un ensemble d'indicateurs économiques et financiers, dits « indicateurs principaux » sont examinés en fonction de seuils d'alertes pour identifier les pays confrontés à des déséquilibres macroéconomiques potentiels. Le taux de chômage fait également partie des indicateurs principaux. Dans un second temps, ces pays font l'objet d'examen approfondis. Si à l'issue de cet examen un déséquilibre excessif est avéré, l'État membre visé pourra faire l'objet d'une procédure corrective (adoption d'un plan d'action correctif assorti d'un calendrier et d'échéances précises).

Le **tableau de bord d'indicateurs** principaux de la phase d'alerte n'est toutefois pas interprété mécaniquement : un ensemble d'indicateurs et d'informations auxiliaires sont utilisés pour permettre une lecture fondée sur une analyse économique. Aucun seuil n'est appliqué pour les indicateurs auxiliaires. Depuis 2014, les indicateurs auxiliaires comprennent des indicateurs concernant l'emploi et l'inclusion sociale (schéma 2). Ces indicateurs apportent un éclairage sur les conséquences des déséquilibres macro-économiques et des procédés d'ajustement déployés pour les corriger.

En 2016, la Commission inclut trois indicateurs concernant l'emploi aux indicateurs principaux. Ils s'ajoutent au taux de chômage qui s'y trouvait déjà. Ces indicateurs sont assortis de seuils d'alerte mais ne peuvent à eux seuls déclencher un examen approfondi pour déséquilibre macroéconomique. Ils constituent un élément d'évaluation de la capacité de l'économie à s'ajuster, de la persistance et de la sévérité potentielle de la situation, dans un contexte où la plupart des économies européennes sont sur des trajectoires d'ajustement après des déséquilibres passés.

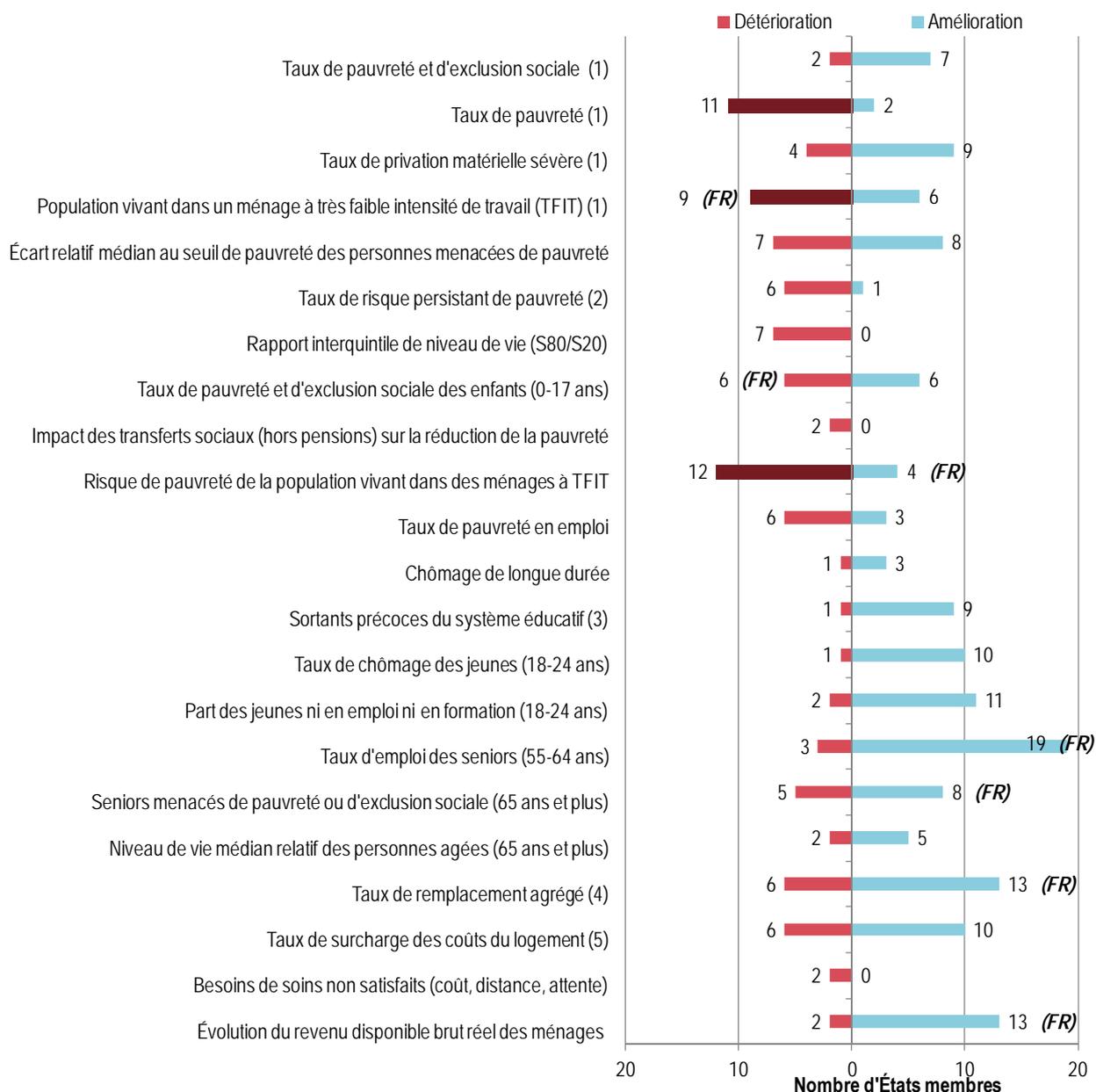
<sup>5</sup> Le sous-groupe technique « indicateurs » (SGI) a développé le tableau de bord à la demande du Comité de la protection sociale (CPS) en avril 2012. Cet outil est inclus dans le rapport annuel du CPS.

#### Pour en savoir plus

Les indicateurs sont mis à disposition du public par Eurostat par l'intermédiaire d'une page internet dédiée : Eurostat > Données > Statistiques par thème > Indicateurs sur l'emploi et inclusion sociale > Inclusion sociale et protection sociale.

**Graphique 1** Tableau de bord des performances de la protection sociale : évolution de 2013 à 2014

En nombre de pays connaissant une détérioration ou une amélioration significative



(1) Indicateurs repris et commentés en fiche 21.

(2) Part des personnes touchées ou menacées de pauvreté et qui l'ont été deux ans ou plus au cours des trois dernières années.

(3) Part des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et n'étaient pas en formation au cours du mois précédent.

(4) Pension médiane perçue par les personnes de 65 à 74 ans rapportée au revenu médian (avant transferts sociaux) des personnes de 50 à 59 ans.

(5) Part de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement représentent plus de 40 % du revenu disponible (après transferts).

**Lecture** > Entre 2013 et 2014, sept États membres ont connu une baisse significative du taux de pauvreté et d'exclusion sociale tandis que la situation s'est détériorée dans deux États. Les évolutions de cet indicateur pour la France ne sont pas significatives.

**Notes** > Seules les évolutions statistiquement et économiquement significatives sont considérées. Les intervalles de confiance calculés par Eurostat (travaux en cours) sont appliqués lorsqu'ils sont disponibles, combinés à un seuil de significativité économique. Pour les autres cas, un seuil de 1 point de pourcentage est appliqué pour les indicateurs en % ou les ratios.

En 2014 pour la Bulgarie une rupture de série affecte le calcul du taux de privation matérielle sévère et donc du taux de pauvreté et d'exclusion sociale. En 2014, pour l'Estonie une rupture de série affecte toutes les variables de SRCV. Les évolutions des indicateurs concernés pour la Bulgarie et l'Estonie ne sont pas considérées comme significatives.

**Sources** > Tableau de bord des performances de la protection sociale, Comité de la protection sociale, à partir des données publiées par Eurostat issues de l'enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV), de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT), et des comptes nationaux.

**Tableau 1** Tableau de bord des performances de la protection sociale : situation en 2014 par pays

En 2014									
Indicateurs		Unité	UE28	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
<b>Pauvreté, exclusion, revenu</b>	Taux de pauvreté et d'exclusion sociale	%	24,4	20,6	29,2	18,5	28,3	16,9	24,1
	Taux de pauvreté	%	17,2	16,7	22,2	13,3	19,4	15,1	16,8
	Seuil de pauvreté pour un ménage constitué d'une personne seule sans enfant	SPA	n.d.	11 580	8 517	11 584	9 165	12 368	10 160
	Taux de privation matérielle sévère	%	9,0	5,0	7,1	4,8	11,6	0,7	7,3
	Population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (TFT)	%	11,1	10,0	17,1	9,6	12,1	6,4	12,2
	Écart relatif médian au seuil de pauvreté des personnes menacées de pauvreté	%	24,6	23,2	31,6	16,6	28,2	20,4	19,6
	Taux de risque persistant de pauvreté	%	9,7	10,6	14,3	7,9	12,9	7,6	7,8
	Taux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants (0-17 ans)	%	27,8	19,6	35,8	21,6	32,1	16,7	31,3
	Impact des transferts sociaux (hors pensions) sur la réduction de la pauvreté	%	34,1	33,2	28,6	44,6	21,5	47,0	42,7
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20)			5,2	5,1	6,8	4,3	5,8	3,9
<b>Emploi</b>	Risque de pauvreté de la population vivant dans des ménages à TFT	%	58,2	65,0	63,1	52,3	59,7	66,5	50,0
	Taux de pauvreté en emploi	%	9,6	9,9	12,6	8,0	11,1	7,8	8,7
	Chômage de longue durée	%	5,1	2,2	12,9	4,4	7,8	1,5	2,2
<b>Jeunes</b>	Sortants précoces du système éducatif	%	11,2	9,5	21,9	9,0	15,0	6,7	11,8
	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	%	9,2	3,9	19,0	8,7	11,6	12,7	9,8
	Jeunes ni en emploi ni en formation (18-24 ans)	%	16,5	8,9	22,1	15,1	29,0	9,4	15,6
<b>Seniors</b>	Taux d'emploi des seniors (55-64 ans)	%	51,8	65,6	44,3	47,0	46,2	74,0	61,0
	Seniors menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (65 ans ou plus)	%	17,8	17,4	12,9	10,1	20,2	16,5	19,3
	Niveau de vie médian relatif des personnes âgées (65 ans ou plus)		0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9
	Taux de remplacement agrégé		0,6	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
<b>Logement</b>	Taux de surcharge des coûts du logement	%	3,6	1,6	0,8	2,7	7,1	1,9	1,6
<b>Santé</b>	Espérance de vie en bonne santé des hommes à 65 ans	années	8,5	7,0	9,7	9,8	7,7	12,9	10,6
	Espérance de vie en bonne santé des femmes à 65 ans	années	8,6	7,0	9,0	10,7	7,1	13,8	10,7
	Besoins de soins non satisfaits (coût, distance, attente)	%	11,4	15,9	10,9	5,1	8,5	7,8	12,1

**Sources** > Tableau de bord des performances de la protection sociale, Comité de la protection sociale, à partir des données publiées par Eurostat issues de l'enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV), de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT), et des comptes nationaux.

**Tableau 1 (Suite)** Tableau de bord des performances de la protection sociale : évolution de 2013 à 2014 par pays

Évolution de 2013 à 2014									
Indicateurs		Unité	UE28	Allemagne	Espagne	France	Italie	Suède	Royaume-Uni
Pauvreté, exdusion, revenu	Taux de pauvreté et d'exclusion sociale	pp	~	~	1,9	~	~	~	-0,7
	Taux de pauvreté	pp	0,6	0,6	1,8	~	~	~	0,9
	Seuil de pauvreté pour un ménage constitué d'une personne seule sans enfant	%	n.d.	~	~	~	~	~	~
	Taux de privation matérielle sévère	pp	-0,6	~	0,9	~	~	-0,7	-1,0
	Population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (TFT)	pp	~	~	1,4	1,5	0,8	-0,7	-1,0
	Écart relatif médian au seuil de pauvreté des personnes menacées de pauvreté	pp	~	2,8	~	~	~	~	~
	Taux de risque persistant de pauvreté	pp	n.d.	n.d.	2,2	~	~	n.d.	n.d.
	Taux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants (0-17 ans)	pp	~	~	3,2	0,8	~	~	-1,3
	Impact des transferts sociaux (hors pensions) sur la réduction de la pauvreté	pp	~	~	~	~	~	~	~
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20)	%	~	10,9	7,9	~	~	5,4	10,9
	Évolution du revenu disponible brut réel des ménages	%	4,0	1,4	0,6	1,2	~	2,2	~
Emploi	Risque de pauvreté de la population vivant dans des ménages à TFT	pp	1,9	~	1,8	-8,1	~	-7,2	8,8
	Taux de pauvreté en emploi	pp	0,7	1,3	2,0	~	~	0,7	~
	Chômage de longue durée	pp	~	~	~	~	~	~	~
Jeunes	Sortants précoces du système éducatif	pp	~	~	-1,7	~	-1,8	~	~
	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	pp	~	~	-2,0	~	~	~	-2,3
	Jeunes ni en emploi ni en formation (18-24 ans)	pp	~	~	-1,9	~	~	~	-1,7
Seniors	Taux d'emploi des seniors (55-64 ans)	pp	1,7	2,0	1,1	1,4	3,5	~	1,2
	Seniors menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (65 ans ou plus)	pp	~	1,4	-1,6	-0,7	-1,8	~	1,2
	Niveau de vie médian relatif des personnes âgées (65 ans ou plus)	%	~	1,1	3,0	~	~	2,5	~
	Taux de remplacement agrégé	%	~	-4,3	~	4,5	3,2	3,4	-5,7
Logement	Taux de surcharge des coûts du logement	pp	~	~	~	~	1,5	~	~
Santé	Besoins de soins non satisfaits (coût, distance, attente)	pp	~	~	0,6	~	~	~	n.d.

**Note** > Les améliorations sont indiquées en vert et les détériorations en orange. Seules les évolutions statistiquement et économiquement significatives sont indiquées. Les intervalles de confiance calculés par Eurostat (travaux en cours) sont appliqués lorsqu'ils sont disponibles, combinés à un seuil de significativité économique. Pour les autres cas, un seuil de 1 point de pourcentage est appliqué pour les indicateurs en % ou les ratios.

**Sources** > Tableau de bord des performances de la protection sociale, Comité de la protection sociale, à partir des données publiées par Eurostat issues de l'enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV), de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT), et des comptes nationaux.